



## Organisation flashmob

-----  
Par Coupiga

Bonjour,

J'ai évoqué dernièrement avec quelques amis choristes l'idée de rassembler plusieurs chorales en vue d'organiser un "flashmob" dans notre ville à la belle saison en 2025.

Il s'agirait de convier plusieurs dizaines de choristes, voire une centaine, sans sono. Est-il nécessaire de se rapprocher des autorités, mairie, police municipale ou autre, pour obtenir une autorisation ou est-ce que ça peut se faire "comme ça" sans démarche administrative préalable ?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Effectivement, le premier contact à prendre est avec la mairie, qui devrait pouvoir vous aider aussi dans la communication événementielle.

-----  
Par Coupiga

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Je vais donc me rapprocher du service concerné à la Mairie.

Cordialement.